

L'obéissance est-elle encore une vertu ?

La vertu est avant tout une affaire d'équilibre entre deux tendances, l'une par défaut, l'autre par excès. Ainsi la tempérance doit se situer dans le juste milieu entre le jeûne excessif et la gourmandise. Elle règle le boire et le manger selon les nécessités de la nature : ni plus, ni moins.

Il en est de même pour l'obéissance : d'un côté, elle nous retient sur le versant de la servilité et, de l'autre, nous empêche de tomber dans une indépendance peccamineuse. Elle nous permet ainsi de respecter les droits des supérieurs.

Les droits des supérieurs... Dans notre situation de résistance aux autorités de l'Eglise, la difficulté principale au sujet de l'obéissance est sans doute de déterminer ces droits. Avouons que nous ne sommes pas tellement enclins à leur en accorder beaucoup. Nous nous justifions en invoquant les conséquences désastreuses qu'aurait pour notre salut personnel une soumission inconditionnelle.

C'est pourquoi nous avons choisi - prêtre ou fidèle, chacun à notre niveau - de nous rattacher à une autorité de suppléance, à laquelle nous demandons de nous aider à avancer sur les voies de la perfection. Ce choix n'est pas le résultat d'un caprice : il a été mûrement réfléchi à la lumière de la Foi. Nous avons même toutes les raisons de penser qu'il a été produit ex instinctu spiritus, par l'instinct de l'Esprit, selon l'expression des Pères de l'Eglise. Quand j'estime mon salut éternel menacé, je dois obéir à Dieu, non pas aux hommes.

Par ce choix préalable, les nouveaux supérieurs voient, dans une certaine mesure, s'amenuiser leurs droits, parce que le lien qu'ils établissent avec leurs subordonnés n'est jamais qu'une réponse au S.O.S. lancé par ces derniers. Le supérieur ne se situe plus alors dans la ligne naturelle de la structure ecclésiale et ne peut pas gouverner de la même façon que l'autorité légitime. Les droits d'une autorité de suppléance seront toujours grevés du poids de cette demande préalable, inspirée par l'Esprit Saint, et l'obéissance qui en découle doit faire l'objet d'un nouvel examen.

La crise que nous traversons est éprouvante pour tous. La liberté qui en résulte en est la contre-partie la moins désagréable. Efforçons-nous de ne pas en abuser, à l'exemple du Christ lui-même. Etant monté à Jérusalem à l'âge de 12 ans, il n'avait pas suivi le programme prévu par ses parents et était resté auprès des Docteurs de la Loi. A sa mère, angoissée de l'avoir cherché en vain pendant trois jours, il réplique : "pourquoi me cherchiez-vous ? Ne saviez-vous pas que je me dois aux affaires de mon Père ?" (Luc II 49).

Abbé Hervé Mercury.